



**DELIBERATION N° 25/172 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LES ACTIVITÉS ET PROGRAMMATION PÉDAGOGIQUE 2026-
2028 DE LA CASA DI E SCENZE DI BASTIA**

**CHÌ APPROVA I ATTIVITÀ È PRUGRAMMAZIONE PEDAGÒGICA 2026-2028 DI A
CASA DI E SCENZE DI BASTIA**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, la Commission Permanente, convoquée le 9 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
M. Romain COLONNA à Mme Françoise CAMPANA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Paul-Félix BENEDETTI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Angèle CHIAPPINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI

LA COMMISSION PERMANENTE

VU la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les prochaines années en organisant la complémentarité des actions,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse en date du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/167 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2023 approuvant la convention cadre CSTI 2023/2027, « Pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »,
- VU** la délibération n°25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n°25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la demande de financement du bénéficiaire « commune de Bastia », du 5 décembre 2025 relative aux « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze »,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** les pièces constitutives du dossier,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (13) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le présent rapport « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia » tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AFFECTE la somme de 450 000 euros au profit de la commune de Bastia pour les « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia » chapitre 932, article 657348, fonction 23, programme 4119.

ARTICLE 3 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2025

PROGRAMME : 4119 – « Diffusion CST2I » – Fonctionnement

MONTANT DISPONIBLE 484 081,20 €

MONTANT AFFECTE 450 000 €

Commune de Bastia – Activités et programmation pédagogique 2026-2028
A Casa di e Scenze di Bastia

DISPONIBLE A NOUVEAU..... 34 081,20 €

ARTICLE 4 :

APPROUVE le projet de convention « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia » annexé à la présente délibération.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à mettre en œuvre et à signer la convention « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia ».

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (convention attributive de subvention, convention

d'applications, avenants, arrêtés...) relatives à la mise en œuvre du projet « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia ».

ARTICLE 7 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 17 décembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ATTIVITÀ È PRUGRAMMAZIONE PEDAGÒGICA 2026-2028
DI A CASA DI E SCENZE DI BASTIA

ACTIVITÉS ET PROGRAMMATION PÉDAGOGIQUE 2026-
2028 A CASA DI E SCENZE DI BASTIA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les orientations stratégiques en matière de culture scientifique sont définies dans la convention-cadre quadripartite CSTI 2023-2027 qui vise à favoriser un dialogue « science avec et pour la société » et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

L'objectif est ainsi d'impulser une dynamique territoriale cohérente et harmonieuse en matière de diffusion des savoirs auprès d'un large public et en faveur d'un resserrement du dialogue entre la science, la recherche et la société. Il s'agit de définir les modalités d'une ambition commune et d'une culture scientifique partagée, en menant une réflexion stratégique collective s'appuyant sur la mise en œuvre de projets partenariaux.

Pour ce faire, la convention cadre 2023-2027, approuvée par l'Assemblée de Corse le 20 décembre 2023 (délibération n° 23/167 AC), entre la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse, la Préfecture de Corse et l'Università di Corsica fixe le cadre d'une nouvelle organisation qui s'articule autour de plusieurs actions dont celle d'encourager la création d'espaces dédiés à la diffusion de la culture scientifique. Ces centres de ressources scientifiques sont un lieu de partage et de rencontre afin de rendre accessible à chacun la découverte tant des sciences, des techniques, du savoir-faire artisanal ou industriel, des entreprises que de l'innovation.

C'est en ce sens que la Collectivité de Corse tient à mobiliser ses crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique au bénéfice de la Ville de Bastia à hauteur de 450.000 euros au titre du soutien de l'activité et de la programmation pédagogique de la maison des sciences, « A Casa di e Scienze di Bastia », pour la période 2026-2028.

Les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au titre du programme « 4119 Diffusion CSTI » - Fonctionnement » programme du Budget primitif (BP) 2025.

1° « A Casa di e Scienze di Bastia » :

A Casa di e Scienze poursuit son travail de sensibilisation aux sciences pour tous les publics en proposant une variété d'événements et de formats d'activités de vulgarisation scientifique qui touchent désormais tant les établissements scolaires et qu'un public venant de tout le territoire. Le développement de ses nombreux partenariats lui permet de construire des actions en lien et au bénéfice de la recherche insulaire, favorisant le lien « Science et Société ».

A ce jour, 7 expositions ont été réalisées :

- 1) « Les nouvelles technologies au service de l'homme et de la nature » : février 2020 - octobre 2021,
- 2) « Dante, témoin éclairé de la science au Moyen Age » : juin 2021 - octobre 2021,
- 3) « Le biomimétisme et la mer » : novembre 2021 - juillet 2022,
- 4) « Explore mars » : septembre 2022 - juin 2023,
- 5) « Météorites : entre ciel et terre » : septembre 2023 - juin 2024,
- 6) « Océan, une plongée insolite » : septembre 2024 - juillet 2025,
- 7) « Une plongée au cœur des canyons » : septembre 2025 - juillet 2026.

Différentes actions se sont déroulées sous diverses formes : organisation de conférences, de visites de l'exposition, proposition d'activités scientifiques, de projets innovants et de création de contenus scientifiques.

Chiffres-clés pour l'année 2024 :

- Fréquentations ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) : 92 entrées
- Fréquentations des événements partenaires : 554 entrées
- Fréquentations de l'auditorium : 432 entrées
- Fréquentations des ateliers : 252 entrées
- Fréquentations « Eveil scientifique » : 431 entrées
- Fréquentations des conférences : 199 entrées
- Fréquentations « Cinescenze » : 262 entrées
- Fréquentations scolaires : 919 entrées
- Fréquentations « Scontrì » : 906 entrées
- Fréquentations « Festa di e Scenze » : 243 entrées

Pour 2026-2028, A Casa di e Scenze souhaite poursuivre le développement de sa structure (cf. annexe 1 – lettre d'intention) :

- en étoffant sa programmation d'activités,
- en proposant des expositions éclairantes sur des sujets de société,
- en travaillant sur des événements fédérateurs et porteurs de sens comme la production d'une grande exposition mettant en valeur la Recherche en Corse.

Le programme d'activités proposé par A Casa di e Scenze va se définir autour de 4 axes (cf. annexe 2 – Programme d'activités 2026-2028) :

1. Les expositions :

- Septembre 2026 – juillet 2027 : « Tic Tac Tectonique »,
- Septembre 2027 – juillet 2028 : la création d'une exposition d'envergure sur les feux de forêt,
- Septembre 2028 – juillet 2029 : déclinaison de la thématique de l'année précédente.

2. Les ateliers et les activités pour les enfants ou les adultes & familles :

Jusqu'à présent, A Casa di e Scenze construit son programme d'activités en s'appuyant sur la thématique de l'exposition. Un seul programme annuel est désormais édité pour l'année scolaire.

3. Les évènements et collaborations :

- L'organisation d'évènements :

- Accueil d'évènements partenaires : Bastia Ville digitale, le festival de la BD, Le festival des Arts Sonores (avec une partie « Arts et Sciences ») ...
- L'organisation d'actions dans le cadre d'évènements : a Festa di e Scenze, a Festa di a Lingua, le festival InScience (Inserm)
- L'organisation d'évènements scientifiques : le festival du film scientifique (en prévision pour 2027), accueil du congrès national des professeurs de physique-chimie du 27 au 29 octobre 2026.

- La mise en place d'actions partenariales :

- Création d'une exposition photo pour valoriser la recherche à la STARESO
- Création d'un manga scientifique avec la plateforme Stella Mare
- Mise en place 3 fois dans l'année d'expositions temporaires de photographies mettant en valeur un sujet scientifique et le travail de nos partenaires.
- En collaboration avec les autres services :
 - Visite guidée pour des publics spécifiques : Programme de Réussite Educative, crèches, Relais d'Assistantes Maternelles, instituts médicaux-sociaux.
 - Mise en place de parcours culturels entre la médiathèque, le centre culturel l'Alb'oru, A Casa di e Scenze et le Musée de Bastia : coordonner les visites sur Bastia de publics éloignés géographiquement (établissements scolaires et grand public) > permettre en une journée de visiter et faire des activités culturelles à Bastia (programme EAC).
 - Accueil d'exposition de médiation scientifique avec la médiathèque de l'Alb'oru.

4. La location et le prêt de l'Auditorium :

De plus en plus de structures sollicitent la mise à disposition, gratuite ou payante, de l'auditorium pour divers projets. La mise à disposition de cet espace peut être donc consentie à titre gratuit pour des partenaires ou à titre payant pour un forfait à la journée ou à la demi-journée. L'objectif est de faire connaître la structure et les activités qui y sont proposées.

2° Une convention d'objectifs et de moyens 2026-2028 :

Afin de définir les modalités d'intervention et de collaboration entre les différents partenaires, une convention d'objectifs et de moyens 2026-2028 (cf. annexe 3 – Projet de convention 2026-2028 « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia »), précise les engagements de la Collectivité de Corse et de la Ville de Bastia.

Cette convention prévoit donc la mise en œuvre d'un comité de pilotage composé par les représentants des deux institutions et présidé par le maire de la commune ou

son représentant. D'autres structures pourront y être associées en fonction des besoins.

Ce comité de pilotage va permettre de travailler sur :

- le dialogue stratégique et scientifique,
- le dialogue de gestion permettant, à échéance régulière, de faire un état des lieux sur l'avancement des programmes, sur l'utilisation du financement alloué par la Collectivité de Corse et les moyens mis en œuvre par les autres partenaires.

Cette instance va se réunir au minimum deux fois par an en fonction des priorités.

Le financement de l'activité et de la programmation pédagogique « A Casa di e Scenze di Bastia » est estimé aujourd'hui à **450 000 €** conformément au budget prévisionnel annexé à la convention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au titre du programme 4119 – « Diffusion CST2I » - Fonctionnement sur la période 2026-2028.

Ainsi, je vous prie, au vu des éléments transmis :

- D'approuver le présent rapport « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia »,
- D'affecter au titre du programme « 4119 Diffusion CST2I - AE Fonctionnement » de la Compétence 411 « Enseignement Supérieur, Recherche et Diffusion » du Budget Primitif (BP) 2025 au profit de la commune de Bastia, un montant de 450 000 €
- D'approuver le projet de convention « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia »,
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à mettre en œuvre et à signer la convention « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scenze di Bastia ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Merria di Bastia

**Direzione Generale Aghjunta à e Pulitiche Educative è Culturale
Casa di e Scienze**

Cartulare seguitatu da / Dossier suivi par :
Bertrand THIBAULT
Tél : 06 20 37 43 35
Mail : bthibault@bastia.corsica
Réf :



Bastia, le 5 décembre 2025

Le Maire

À

**Monsieur le Président du Conseil Exécutif
Collectivité de Corse**

Direction de l'Enseignement supérieur et de la
recherche

Service de la Culture Scientifique et de la
Diffusion des Savoirs

Ogettu /Objet : Reconstitution de la convention cadre - demande de financement pour A Casa di e Scienze pour la période de 2026 à 2028

In appicciu/PJ : *Descriptif, programmes d'activités et plan de financement pour la période.*

Monsieur le Président,

A Casa di e Scienze a fêté ses 5 ans cette année et poursuit activement son travail de sensibilisation aux sciences pour tous les publics. Sa vocation régionale ancre d'année en année cette structure dans le champ culturel corse, en proposant une variété d'événements et de formats d'activités de vulgarisation scientifique qui touchent désormais des établissements scolaires et le public de toutes les microrégions de l'île. Le développement de ses nombreux partenariats lui permet de construire des actions en lien et au bénéfice de la recherche insulaire, favorisant le lien Science et Société.

C'est avec le soutien de la Collectivité de Corse, engagée à nos côtés depuis son ouverture en février 2020, qu'A Casa di e Scienze peut aujourd'hui poursuivre et développer ses activités et recevoir des expositions de qualité qui favorisent l'ouverture culturelle et la promotion de la richesse scientifique insulaire. Avec une fréquentation en constante augmentation, elle atteint progressivement l'objectif partagé de devenir un lieu reconnu d'accès à la science sur notre territoire.

Merria di Bastia

Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex

☎ **+33(0)4 95 55 95 55**
✉ mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica

Notre volonté aujourd'hui est de poursuivre le développement de la structure, en travaillant sur des événements fédérateurs et porteurs de sens pour notre île, comme la production d'une grande exposition mettant en valeur la Recherche en Corse.

Aussi, pour soutenir cette ambition, poursuivre notre collaboration et éviter de rompre la continuité avec l'actuelle convention, nous sollicitons le soutien de la Collectivité pour la période de janvier 2026 à décembre 2028.

Le montant total de notre budget prévisionnel pour cette période s'élève à 1 300 600 €. La participation partenariale financière régionale que nous sollicitons est à hauteur de 34,6 % pour un montant de 450 000 €.

Vous trouverez ci-joint un programme prévisionnel de nos activités, le plan de financement détaillé et le résumé budgétaire de A Casa di e Scenze sur la période de 2026 à 2028.

Les services de la Ville de Bastia se tiennent à votre disposition pour toute précision concernant cette demande de financement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Le Maire,

Pierre SAVELLI





PROGRAMME D'ACTIVITES

2026 - 2028

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE	3
1.	PREAMBULE ET BILAN	3
2.	UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	3
II.	LE BATIMENT ET SES EQUIPEMENTS.....	4
III.	MODE DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT.....	5
1.	LES RESSOURCES HUMAINES.....	5
2.	LA REGIE DE LA CASA DI E SCENZE	6
3.	COMITE DE PILOTAGE	6
4.	LES AUTRES COMITES	6
IV.	LE PROGRAMME D'ACTIVITES.....	7
1.	LES EXPOSITIONS	7
2.	LES ATELIERS ET ACTIVITES.....	8
3.	L'ACCUEIL DES SCOLAIRES	9
4.	LES EVENEMENTS ET COLLABORATIONS	11
5.	LOCATION ET PRET DE L'AUDITORIUM	11
V.	LES HORAIRES D'OUVERTURE.....	12
VI.	LA COMMUNICATION	13
VII.	BUDGET D'A CASA DI E SCENZE	14
1.	RECAPITULATIF SUR TROIS ANS : 2026 - 2028.....	14

I. CONTEXTE

1. Préambule et bilan

Cinquième année d'ouverture pour A Casa di e Scenze qui voit augmenter sa fréquentation de façon constante. Les récurrences et les nouveaux événements séduisent le grand public qui répond présent de façon régulière et qui traduit un intérêt grandissant pour les activités proposées.

De janvier à juin 2025, la structure a accueilli l'exposition « **Océan, une plongée insolite** » du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), qui a été inaugurée en septembre 2024. Puis, depuis le mois de septembre 2025 jusqu'au mois de juillet 2026, est présentée, l'exposition « **Une plongée au cœur des Canyons** », exposition conçue et prêtée par le Parc des Calanques de Marseille, l'Office français de la Biodiversité et le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Depuis septembre 2025, un seul programme annuel a été construit en lien avec la thématique de l'exposition en cours. Un autre programme pour les vacances scolaires est mutualisé avec les autres services de la Ville de Bastia. Le fait de diversifier des activités nouvelles et/ou déjà connues, d'accueillir des événements partenaires et de créer des rendez-vous pour chaque catégorie d'âge, permet de fidéliser le grand public.

Le travail qui s'est intensifié avec les 3-7 ans est un succès. L'offre qui a été augmentée au fil des années pour répondre à une demande en constante augmentation, se poursuivra cette année et dans les années à venir. Aussi et pour les deux expositions de cette année, des livrets d'aide à la visite ont été créés, pour permettre à cette catégorie d'âge d'être partie prenante de l'expérience de la visite, en positionnant le(s) parent(s) comme « guide ». Cet outil s'est révélé être une bonne stratégie puisque les visites se sont rallongées, passant d'environ 45min. à 1h aujourd'hui. Nouveauté pour cette nouvelle exposition, un espace dédié pour le jeune public a été créé, leur permettant ainsi de pouvoir vivre pleinement une expérience sensorielle et ludique.

Enfin, 2025 a vu se poursuivre le format de l'événement « i scontru », un grand événement de médiation scientifique qui rassemble scientifiques, acteurs de la médiation scientifique insulaire et continentale autour de la thématique de l'exposition de la Casa. Un rendez-vous annuel qui a pour objectif de relancer les visites de l'expositions et de mettre davantage en lumière les acteurs du territoire.

L'année 2025 est aussi, et depuis l'ouverture de la structure, la meilleure année en termes de fréquentation, toutes activités confondues.

2. Un développement territorial

Depuis 5 années, la Casa di e Scenze développe de nombreux partenariats avec des acteurs locaux à travers toute la Corse. Les rencontres de l'Astronomie organisées en février 2024 caractérisent parfaitement la résonance régionale de notre mission. Des acteurs liés à l'Astronomie sont venus de toute la Corse, autant en Corse du Sud qu'en Haute-Corse, pour proposer au public des activités autour de cette thématique passionnante.

A Casa di e Scenze continue d'accueillir régulièrement de nombreuses manifestations de toute la région sur diverses thématiques (santé, numérique, environnement...). Elle est de plus en plus sollicitée pour l'organisation de séminaires, conférences ou rencontres qui permettent de faire connaître la structure à un public professionnel du territoire et au niveau national.

L'ambition pour la prochaine période est d'accroître la communication sur les réseaux sociaux, y compris professionnels, comme LinkedIn, et travailler plus étroitement avec les grands médias insulaires, pour accroître la visibilité et la notoriété de l'établissement.

II. LE BATIMENT ET SES EQUIPEMENTS

1. Le bâtiment

La capacité d'accueil totale d'A Casa di e Scenze est de 180 personnes pour une surface d'environ 500 m² dont environ 380 m² dédiés au public.

Pour rappel, le bâtiment est composé de la manière suivante :

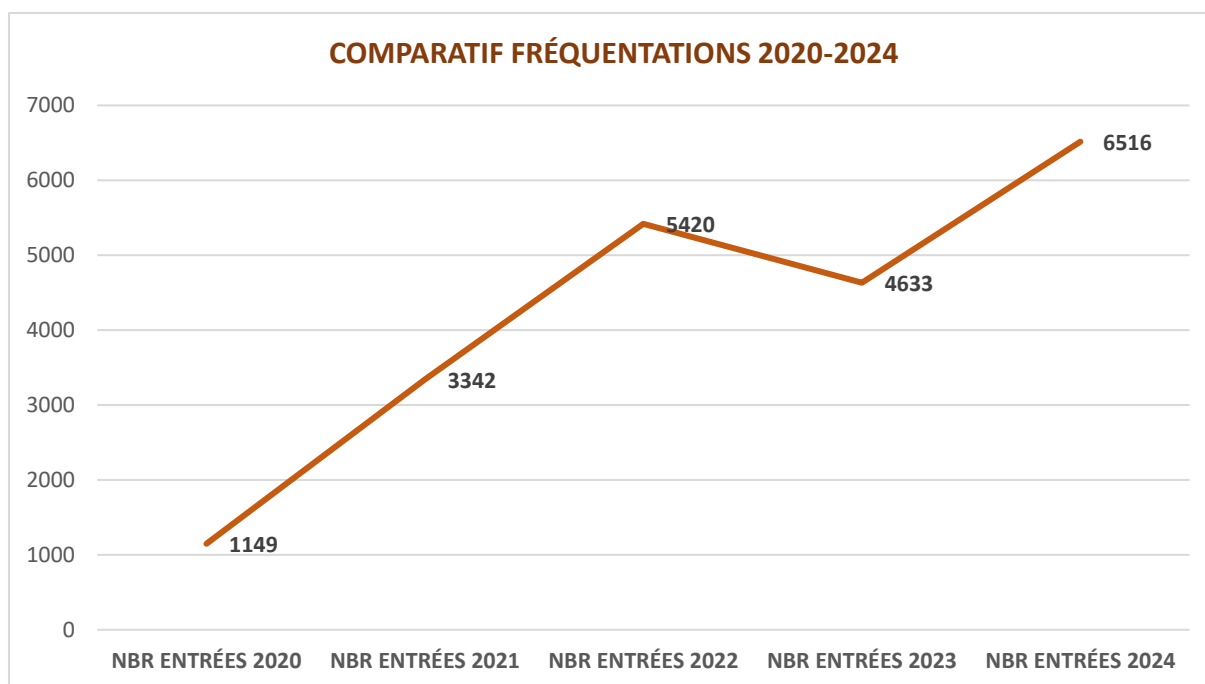
- Une grande salle d'exposition (en comptant la serre et l'accueil) de 260 m² dédiée aux expositions
- Un auditorium de 54 places assises d'une surface de 116 m², composé de gradins rétractables permettant de le transformer en espace d'immersion, d'atelier pour les scolaires et le grand public...
- Un back-office d'une surface de 83 m² (stockage, local technique et bureau)

Pour la prochaine période 2026-2028 il est envisagé de refaire entièrement l'entrée de la Casa di e Scenze pour améliorer considérablement l'accueil du public, en permettant d'avoir une zone fermée à l'abri du vent et du froid, ainsi qu'un espace sécurisé pour pouvoir poser des affaires. Cela facilitera également la gestion de l'espace billetterie. Cet espace offrira également un petit espace d'exposition qui agrémentera cette nouvelle zone d'accueil.

Un autre chantier à prévoir durant cette période concerne la création d'une zone de monte-charge permettant de relier notre espace de stockage, situé au rez-de-jardin, à l'espace d'accueil. En effet, des difficultés récurrentes — parfois même bloquantes — sont rencontrées lors des livraisons et de l'installation des expositions de la Casa. Le déchargement des éléments d'exposition ne pouvant s'effectuer à l'entrée principale, il doit être réalisé au niveau du rez-de-jardin. Or, aucun accès direct ne permet actuellement d'acheminer et de monter les pièces lourdes jusqu'à la salle d'exposition.

À plus long terme, il est envisagé l'extension de la Casa di e Scenze afin d'y aménager une salle de médiation et de réception. Cet espace permettra d'élargir notre offre d'activités et d'accueillir, lors de séminaires, des moments de convivialité tels que des cafés d'accueil ou des buffets. **Cette extension comprendra également la création de nouveaux bureaux.**

Tableau comparatif depuis 2020 de la fréquentation globale de la Casa di e Scenze (l'année 2025 n'étant pas terminée, ce tableau sera actualisé en fin d'année) :



2. Les équipements

Depuis son ouverture, A Casa di e Scenze s'est équipée en matériel technique et numérique divers. Pour la prochaine période de financement, **il sera nécessaire d'installer un système de visioconférence performant dans l'auditorium**. Ceci afin d'améliorer les échanges en ligne avec les différents intervenants programmés tout au long de l'année, mais également de pouvoir offrir de meilleures conditions d'accueil aux structures souhaitant louer l'espace.

Le système de télésurveillance global de la structure devra également être revu et notamment au sein de l'espace d'exposition où aujourd'hui il n'existe aucune surveillance (ni humaine, ni numérique). Il sera nécessaire de prévoir soit des agents de surveillance, soit des caméras de sécurité dans l'espace d'exposition.

III. MODE DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

1. Les ressources humaines

Début 2025, la Casa di e Scenze regroupe 3 agents :

- Un directeur
- Une directrice adjointe
- Un agent d'accueil et d'animation

Il est envisagé avant la fin de l'année 2025 de publier un poste en interne pour recruter un médiateur scientifique qui aura également des compétences en communication.

Ce poste permettra à la Casa de développer son offre de médiation en interne et de pallier les manques croissants de structure de médiation orientée sur les différentes thématiques des expositions de la structure. Ce poste permettra également de soutenir et d'accroître la communication de l'établissement sur les réseaux sociaux, mission très chronophage pour l'équipe actuelle.

Les missions envisagées :

- Proposer, suivre et animer des projets pédagogiques autour des sciences pour tous les publics
- Créer des ateliers de médiation scientifique en lien avec les expositions de A Casa di e Scenze
- Organiser et animer des visites guidées des expositions auprès de différents publics
- Co-animer les outils de communication dédiés à A Casa di e Scenze (Site Internet, applications, réseaux sociaux...)
- Gérer l'accueil du public et les réservations pour des groupes.
- Cogérer la billetterie de A Casa di e Scenze (rapport de fréquentation, amélioration de l'accueil)

2. La régie de la Casa di e Scenze

Depuis son ouverture, la Casa di e Scenze a une régie de recette lui permettant d'encaisser les entrées de son exposition et des différentes locations de son auditorium. Depuis 2024, un tarif pour les activités a été appliqué, qui est de 2€/personne pour toutes les activités à destination du grand public.

Début 2025, nous avons mis en place une billetterie en ligne pour faciliter l'inscription du public à nos différentes activités. Elle facilite grandement la gestion des inscriptions et de la régie de recette.

Ci-dessous les tarifs de la Casa di e Scenze :

- Plein tarif : **5€**
- Tarif réduit (social et handicap) : 1€
- Tarif jeune (7/18 ans + étudiant) : 2,50€
- **Tarif sénior (65 ans et plus) : 2,50€**
- Tarif visite guidée : 1€ en plus **du tarif appliqué**
- **Gratuit pour les enfants de 6 ans et moins**

Les visites dédiées au public scolaire sont gratuites.

Tarifs toutes activités confondues : conférences, ateliers, Cine-Scenze, éveil scientifique...

- Tarif atelier : 2€

3. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé des institutions suivantes :

- Collectivité de Corse
- Rectorat de la Corse
- Mairie de Bastia

Chaque année, il est prévu au moins 3 réunions du comité de pilotage permettant d'orienter et d'évaluer les actions menées par la Casa et d'accompagner son développement.

4. Les autres comités

Deux autres comités ont été créés pour améliorer et suivre le développement des actions de la Casa di e Scenze :

Un comité de suivi des actions avec l'Académie de Corse : il permet d'évaluer et d'améliorer l'offre à destination des scolaires et d'imaginer de nouvelles actions tout au long de l'année scolaire. Il réuni :

- La DRARI
- Un représentant de la DSDEN
- Les deux enseignants 1^{er} et second degré missionnés à la Casa di e Scenze

- Les agents de la Ville de Bastia et de la Casa di e Scenze

Un comité scientifique : Il permet quant à lui d'imaginer de nouvelles actions et orientations scientifiques de le Casa di e Scenze. Il se réunit environ 3 fois dans une année civile. Ses membres sont très diversifiés :

Listing des membres permanents du Conseil Scientifique de la Casa di e Scenze				
NOM	Prénom	Fonction	Etablissement	Mail
CAPELLI	Bernard	Inspecteur* académie SVT - Chef de mission EDD	Académie de Corse	bernard.capelli@ac-corse.fr
PELONI	Anne	CPD Mathématiques, Sciences-EDD	Inspection Académique de Haute-Corse	anne.pelloni@ac-corse.fr
GUIDICI-ORTICONI	Marie-Thérèse	DRARI	Académie de Corse	udici@imm.cnrs.fr ; drari.corse@recherche.gouv.fr
STRA	Christelle	Responsable du service valorisation éducation à l'environnement et DD	Collectivité de Corse	Christelle.STRA@isula.corsica
COLONNA-CESARI	Jessica	Cheffe de service CDC service enseignement	Collectivité de Corse	Jessica.COLONNA-CESARI@isula.corsica
PASQUALINI	Vanina	Vice-président de la Commission de la Recherche	Université de Corse Pasquale Paoli	vanina.pasqualini@univ-corse.fr
QUILICHINI	Yann	Vice-Président Science Avec et Pour la Société	Université de Corse Pasquale Paoli	quilichini_y@univ-corse.fr
DESBROSSE	Guillaume	Directeur	La Rotonde	desbrosse.guillaume@gmail.com

Listing des membres invités du Conseil Scientifique de la Casa di e Scenze				
NOM	Prénom	Fonction	Etablissement	Mail
GIUDICELLI	Pierre-Ange	Directeur	Association Mare vivu	contact@mare-vivu.org
FAVIER	Caroline	Responsable de la médiation scientifique	Conservatoire Botanique National de Corse	caroline.favier@oec.fr
CANCEMI	Maddy	Directrice Déléguée	Parc Marin du Cap Corse et des Agriates	madeleine.cancemi@ofb.gouv.fr
MARENGO	Michel	Directeur Scientifique	STARESO	m.marengo@stareso.corsica
FENOUILLERE	Fabrice	Directeur	Parc Galéa	parcgalea@gmail.com

IV. LE PROGRAMME D'ACTIVITES

1. Les expositions

A Casa di e Scenze a proposé depuis 2020, sept grandes expositions :

- Les nouvelles technologies aux services de l'Homme et de la Nature/ 2020-2021
- Exposition temporaire « Dante, témoin éclairé de la Science au Moyen Âge » /2021
- Le Biomimétisme et la Mer / 2021-2022
- Explore Mars / 2022-2023
- Météorites : entre ciel et terre / 2023-2024
- Océan une plongée insolite / 2024-2025
- Une plongée au cœur des canyons / visible jusqu'en juillet 2025.

Depuis l'exposition « Océan une plongée insolite », la période d'ouverture des expositions a été rallongée, passant de 9 à 10 mois (de mi-septembre à mi-juillet).

Pour les prochaines années :

En 2026-2027 A casa di e Scenze accueillera l'exposition « Tic Tac Tectonique » louée par « l'Espace des inventions de Lausanne ». Cette exposition traite des tremblements de terre. On y aborde notamment la tectonique des plaques pour comprendre l'origine des séismes, on s'essaie à la propagation des ondes sismiques, on y apprend les bons réflexes à avoir en cas de séisme et comment construire pour résister aux séismes. On découvre ce qu'est un sismographe et on calcule la magnitude d'un tremblement de terre. En bref, les différentes facettes de ces événements d'origine géologique sont mises à la portée des visiteurs via des expériences et des dispositifs ludiques.

L’ambition de la Casa est de créer à partir de 2025 une exposition sur les feux de forêt qui sera présentée à partir de septembre 2027. Ce projet d’envergure marquera une nouvelle étape de développement de la Casa di e Scienze, permettant à la structure de se positionner comme créateur et diffuseur d’expositions de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). Rejoignant ainsi des grands centres de CSTI, comme la Cité de sciences, Cap sciences, ou le Quai des savoirs dans la production d’expositions.

Cette exposition mettra en valeur la recherche insulaire sur les feux de forêt et valorisera le travail des acteurs de la prévention et de lutte contre les incendies en Corse. Elle aura également une dimension méditerranéenne pour mettre l’accent sur les multiples collaborations entre différents pays et organismes de recherche, institutionnels et associatifs.

2. Les ateliers et activités

Comme cela a été fait jusqu’à présent, A Casa di e Scienze construit son programme d’activités en s’appuyant sur la thématique de l’exposition. **Un seul programme annuel est désormais édité pour l’année scolaire.**

Cela implique un important travail en début d’année civile, mais pour le public, cela permet d’avoir une vision globale de toutes les activités sur une année scolaire.

Pour les vacances scolaires, nous poursuivrons la méthode déployée pour l’année 2025, à savoir **regrouper l’ensemble des activités culturelles de la ville de Bastia dans un seul document par vacances.** Cela permet une meilleure cohérence de calendrier et d’activités entre les différents services de la Ville, tout en faisant bénéficier au public d’une plus grande lisibilité dans les activités proposées.

Pour la prochaine programmation de 2026 à 2027, nous accentuerons les projets collaboratifs avec nos partenaires pour proposer au public et aux scolaires de grands événements scientifiques.

Nous développerons également la partie production d’outils et de documentation de vulgarisation scientifique que nous mettrons à disposition des établissements scolaires et de nos différents partenaires.

Activités pour les enfants :

- Des activités en lien avec la thématique de l’exposition pour les 8 à 14 ans : le mercredi, le samedi et pendant les vacances scolaires.
- L’éveil scientifique pour les enfants de 3 à 6 ans : le samedi matin et le mercredi matin. La fréquence de cette activité, qui rencontre un vif succès auprès de la population, sera augmentée.

Activités pour les adultes & familles :

- La projection de films documentaires sur la thématique de l’exposition : un samedi tous les deux mois à partir de 15h. Activité à fort succès et à haut potentiel qui a rencontré un public fidèle. **Nous souhaiterions dans les années à venir développer un festival du film scientifique en partenariat avec ARTE MARE ou d’autres structures professionnelles.**
- Samedi Science : découverte gratuite d’une structure de CSTI et ses activités. Le samedi de 14h à 16h30.
- Des journées portes ouvertes pour découvrir l’exposition gratuitement.
- Des événements partenariaux portés par la Casa ou par d’autres structures offrant une plus grande diversité dans l’offre de médiation.

3. L'accueil des scolaires

Depuis l'ouverture de la Casa di e Scenze, un partenariat fort avec l'Académie de Corse a été développé. Ce partenariat a été concrétisé par la signature de la convention sur la période 2023-2026, qui prendra fin en juin 2026.

Cette convention prévoit la mise à disposition d'enseignants chargés de favoriser l'accueil du public scolaire et d'être un relais entre la Casa, les établissements scolaires et les professeurs souhaitant organiser des visites des expositions, élaborer des programmes et actions pédagogiques, contribuant ainsi à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). L'Académie de Corse s'engage à mettre à disposition de la Casa di e Scenze des enseignants pour une durée équivalente à un mi-temps plein (12 heures).

Une nouvelle convention est programmée pour la période 2026-2029, elle est en cours de rédaction avec l'ensemble des partenaires de l'éducation nationale.

Cette collaboration a permis au fil des années de recevoir de très nombreux établissements scolaires de toute la Corse. Ci-dessous le bilan chiffré :

FREQUENTATION SCOLAIRES CASA DI E SCENZE									
ANNEE SCOLAIRE 2021-2022	BIOMIM ET LA MER						COLLABORATION EVENEMENTS ET PROJETS CASA DI E SCENZE ET ACADEMIE		TOTAL GLOBAL
		CLASSE			ELEVES				
		BASTIA	HORS BASTIA	TOTAL	SEPT-DEC	JANV-JUIN	TOTAL		
	PRIMAIRE	4	2	6	60	72	132		
	COLLEGES	7	1	8	45	111	156		
	LYCEES	2	0	2	44	0	44		
						TOTAUX	332	250	582
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023	EXPLORE MARS						COLLABORATION EVENEMENTS ET PROJETS CASA DI E SCENZE ET ACADEMIE		TOTAL GLOBAL
		CLASSE			ELEVES				
		BASTIA	HORS BASTIA	TOTAL	SEPT-DEC	JANV-JUIN	TOTAL		
	PRIMAIRE	8	8	16	12	332	344		
	COLLEGES	9	5	14	112	226	338		
	LYCEES	4	0	4	20	38	58		
						TOTAUX	740	572	1312
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024	METEORITES						COLLABORATION EVENEMENTS ET PROJETS CASA DI E SCENZE ET		TOTAL GLOBAL
		CLASSE			ELEVES				
		BASTIA	HORS BASTIA	TOTAL	SEPT-DEC	JANV-JUIN	TOTAL		
	PRIMAIRE	11	7	18	47	322	369		
	COLLEGES	7	4	11	25	203	228		
	LYCEES	4	0	4	0	95	95		
						TOTAUX	692	251	943
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025	OCÉAN						COLLABORATION EVENEMENTS ET PROJETS CASA DI E SCENZE ET ACADEMIE*		TOTAL GLOBAL
		CLASSE			ELEVES				
		BASTIA	HORS BASTIA	TOTAL	SEPT-DEC	JANV-JUIN	TOTAL		
	PRIMAIRE	11	32	43	111	759	870		
	COLLEGES	8	6	14	136	193	329		
	LYCEES	5	0	5	52	47	99		
						TOTAUX	1298	428	1726

En constante évolution, l'accueil de classes, que ce soit pour la visite de l'exposition ou pour des projets pédagogiques, permet à la Casa d'accompagner les enseignants dans l'apprentissage des Sciences, en milieu scolaire.

Pour améliorer davantage cet accueil et optimiser l'inscription des classes à l'offre scolaire de la Casa, a été co-produit avec les services académiques pour l'année scolaire 2025, un programme spécifique pour les scolaires. Il propose des visites de l'exposition, des formats de conférences et d'événements et des parcours complets sur une journée de découverte scientifique (ex : matin visite de Stella Mare, après-midi visite de l'exposition de la Casa).

Ce document synthétique sera reconduit et enrichi dans les prochaines années. L'ambition de la Casa est de développer davantage l'accueil de scolaires par le biais de projets, d'événements ou

de conférences et ainsi permettre à plus d'établissements scolaires de profiter de cette offre unique en Corse.

4. Les événements et collaborations

Pour la prochaine programmation de 2026 à 2028 :

L'organisation d'événements :

- Accueil d'événements partenaires : Bastia Ville digitale, le festival de la BD, Le festival des Arts Sonores (avec une partie « Arts et Sciences »)...
- L'organisation d'actions dans le cadre d'événements : La Fête de la Science, La Festa di a lingua, Le festival InScience (Inserm)
- L'organisation d'événements scientifiques : le festival du film scientifique (en prévision pour 2027), accueil du congrès national des professeurs de physique-chimie du 27 au 29 octobre 2026.

La mise en place d'actions partenariales :

- Création d'une exposition photo pour valoriser la recherche à la STARESO
- Création d'un manga scientifique avec la plateforme Stella Mare
- Mise en place 3 fois dans l'année d'exposition temporaire de photographie mettant en valeur un sujet scientifique et le travail de nos partenaires.
- En collaboration avec les autres services municipaux :
 - Visite guidée pour des publics spécifiques : Programme de Réussite Educative, crèches, Relais d'Assistants Maternelles, instituts médicaux-sociaux.
 - Mise en place de parcours culturel entre la médiathèque, le centre culturel l'Alb'oru, A Casa di e Scenze et le Musée de Bastia : coordonner les visites sur Bastia de publics éloignés géographiquement (établissements scolaires et grand public) > permettre en une journée de visiter et faire des activités culturelles à Bastia (programme EAC).
 - Accueil d'exposition de médiation scientifique avec la médiathèque de l'Alb'oru.

L'ambition de la Casa di e Scenze est également de poursuivre dans les années à venir la co-production d'outils et d'installations scientifiques par le biais de « résidence scientifique » à l'image du projet « L'étoile et la mer » qui se terminera en juin 2026. En effet A Casa di e Scenze, produira à travers le roman de Jean-Louis Pieraggi : « Les enfants de Pandora, l'étoile et la mer » (éditions Albiana) une mallette de médiation scientifique, un programme pédagogique et une lecture-théâtrale pour sensibiliser les élèves de CM aux sciences de l'environnement. Ce travail se fait en collaboration avec une classe test de l'école Venturi-Gaudin des QPV de Bastia, l'inspection académique de Haute-Corse, L'Office de l'Environnement de la Corse, l'auteur du roman et également des prestataires spécialisés. L'ensemble de ces productions sera itinérant pour pouvoir en faire profiter d'autres classes et/ou écoles des QPV, ainsi que des médiathèques.

5. Location et prêt de l'Auditorium

De plus en plus de structures sollicitent la mise à disposition, gratuite ou payante, de l'auditorium de A Casa di e Scenze pour divers projets : conférences, séminaires, ateliers, projections, formations...

La mise à disposition de cet espace peut être consentie à titre gratuit pour des partenaires, comme l'Education nationale ou d'autres acteurs œuvrant dans le champ de la CSTI ou à titre payant pour un forfait de 250€ à la journée ou 150€ à la demi-journée.

Malgré les contraintes d'ouverture et de personnel, A Casa di e Scenze prête/loue cet espace dans l'objectif de faire connaître la structure et les activités qui y sont proposées. Cet effort sera poursuivi pour la prochaine période.

V. LES HORAIRES D'OUVERTURE

La politique d'ouverture de la Casa occupe une place importante pour sa fréquentation. Aussi en 2025, de nouvelles perspectives sont envisagées.

Depuis son ouverture, A Casa di e Scenze fonctionne de la manière suivante :

- A Casa di e Scenze est fermée le lundi pour pouvoir assurer une ouverture les samedis.
- Elle est fermée au public à partir de mi-juillet, pour permettre l'installation de la nouvelle exposition.
- Périodes de fermetures annuelles : mois d'août et vacances de Noël.

Jours	Horaires d'ouverture	Scolaires	Tout public	Associations
Lundi	9h-12h	Fermeture		
	14h-18h			
Mardi	9h-12h	X		
	14h-18h	X	X	X
Mercredi	9h-12h	X		
	14h-18h		X	X
Jeudi	9h-12h	X		
	14h-18h	X	X	X
Vendredi	9h-12h	X		
	14h-18h	X	X	X
Samedi	9h-12h		X	X
	14h-18h		X	X

L'ambition de la Casa avec le recrutement d'un nouvel ETP est de pouvoir ouvrir la Casa du lundi au samedi et ainsi d'élargir la possibilité d'accueil de tous les publics.

Ci-dessous la projection des nouveaux jours et horaires d'ouverture :

- Deux agents ETP : du lundi ou vendredi (avec possibilité de vacataires en cas d'imprévus)
- Deux agents ETP : du mardi ou samedi (avec possibilité de vacataires en cas d'imprévus)

Lundi	8H30 - 12H00 / 13H30 - 17H00	7
Mardi	8H30 - 12H00 / 13H30 - 17H00	7
Mercredi	9h00 - 12H00 / 14h00 - 18H00	7
Jeudi	8H30 - 12H00 / 13H30 - 17H00	7
Vendredi	8H30 - 12H00 / 13H30 - 17H00	7
TOTAL		35
Samedi	9h00-12H00 / 14H00 – 18H00	7
Dimanche	X	0
TOTAL		35

En prenant en compte le temps d'installation de l'Auditorium et de mise en service de l'exposition, commencer à 8h30, nous permettrait d'accueillir plus facilement les classes et les réunions qui commencent très fréquemment à 9h. Même constat et proposition pour 13h30.

VI. LA COMMUNICATION

La communication a une place prépondérante dans la vie et la promotion de A Casa di e Scenze. Pour assurer sa notoriété et sa pérennité dans le temps, nous continuerons à développer notre présence sur :

- Instagram : avec la création de contenus adéquats (vidéos, posts d'actualité). L'objectif est d'atteindre 2500 abonnés en 2028.
- Page Facebook A Casa di e Scenze : diffuser des interviews, des vidéos, des photos et toute l'actualité concernant les activités proposées. L'objectif est d'atteindre 2600 abonnés en 2028.
- LinkedIn : nous développerons la présence de la structure sur ce réseau professionnel afin de toucher un autre public et de créer de nouvelles opportunités de collaboration.

Au cours des prochaines années, nous espérons développer une signalétique extérieure plus importante afin de mieux orienter le public vers A Casa di e Scenze.

VII. BUDGET D'A Casa di e Scienze

1. Récapitulatif sur trois ans : 2026 - 2028

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
2026				
Fonctionnement/Investissement	207 300,00 €	Aides publiques demandées	450 000 €	34,6%
RH	230 300,00 €	Cité éducative (moyenne sur trois années)	21 000,00 €	Non inclus dans le calcul
2027				
Fonctionnement/Investissement	193 500,00 €	Part du bénéficiaire	832 600,00 €	64%
RH	235 000,00 €	Recettes entrées	18 000,00 €	1,4%
2028				
Fonctionnement/Investissement	194 500,00 €	Contribution RECTORAT DE CORSE (1/2 poste par an = 50 000€)	150 000,00 €	Non inclus dans le calcul
RH	240 000,00 €			
TOTAL Dépenses	1 300 600 €	TOTAL Ressources	1 300 600 €	100%



Cullettività di Corsica
Collectivité de Corse

- République Française -

REF : GS/JBC/AF/MLL/EAC/JCC/2025-

Convention :

Exercice d'origine : **BP 2025**

Chapitre : **932**

Fonction : **23**

Article : **657348**

Programme : **4119 – « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028
VILLE DE BASTIA
**« ACTIVITES ET PROGRAMMATION PEDAGOGIQUE 2026-2028
A CASA DI E SCENZE DI BASTIA »**

ENTRE

La COLLECTIVITE de CORSE, Hôtel de la Collectivité de Corse – 22 Cours Grandval – BP 215 – Ajaccio Cedex 1, représentée par **Monsieur Gilles SIMEONI**, Président du Conseil Exécutif de Corse, u Presidente,

ET

La VILLE DE BASTIA - avenue Pierre GIUDICELLI - 20410 BASTIA Cedex, représentée par **Monsieur Pierre SAVELLI**, son Maire.

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les prochaines années en organisant la complémentarité des actions,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse en date du 22 juillet 2021, portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif et à son Président,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse en date du 18 novembre 2021, adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°23/167 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2023 approuvant la convention cadre CSTI 2023/2027, « Pour favoriser un dialogue science avec et pour la société, et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »,
- VU** la délibération n°25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n°25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la demande de financement du bénéficiaire « Ville de Bastia », du 6 novembre 2025 relative aux « Activités et programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scienze »,
- VU** la délibération n°25/172 CP de la Commission Permanente du 17 décembre 2025 approuvant le soutien de la Collectivité de Corse au titre des « Activités et la programmation pédagogique 2026-2028 A Casa di e Scienze »,
- VU** les pièces constitutives du dossier,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Préambule :

Les orientations stratégiques en matière de culture scientifique sont définies dans la convention-cadre quadripartite CSTI 2023-2027 qui vise à favoriser un dialogue « science avec et pour la société » et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

L'objectif est ainsi d'impulser une dynamique territoriale cohérente et harmonieuse en matière de diffusion des savoirs auprès d'un large public et en faveur d'un resserrement du dialogue entre la science, la recherche et la société. Il s'agit de définir les modalités d'une ambition commune et d'une culture scientifique partagée, en menant une réflexion stratégique collective s'appuyant sur la mise en œuvre de projets partenariaux.

Afin de favoriser une lisibilité de l'offre en faveur d'un dialogue science avec et pour la société en Corse, il est notamment nécessaire d'encourager les structures ayant vocation à rendre accessible à chacun, quel que soit son bagage intellectuel, la découverte tant des sciences, des techniques, du savoir-faire artisanal ou industriel et des entreprises.

Il s'agit ainsi pour l'ensemble des partenaires, à travers le soutien d'« A Casa di e Scenze di Bastia », de poursuivre le développement de ce lieu de découvertes et d'expérimentation des sciences, inauguré le 15 février 2020, dédié aux nouvelles technologies au service de l'Homme et de la Nature, afin de rendre accessible la Science au plus grand nombre.

A Casa di e Scenze » est aujourd'hui la première structure muséographique en Corse dédiée aux sciences et aux nouvelles technologies d'aujourd'hui et de demain, ayant vocation à devenir la vitrine et le vecteur de promotion de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences Techniques et Industrielles de Corse.

L'objectif est bien celui de créer une véritable transversalité entre le grand public et plus précisément les populations des quartiers et le monde scolaire et mutualiser les compétences et outils développés au sein de « A Casa di e Scenze di Bastia » au service du plus grand nombre.

Article 1^{er}, Objet de la convention :

Par la présente convention, la ville de Bastia s'engage de nouveau à rendre accessible la science à tous les publics à travers « A Casa di e Scenze ».

Les objectifs de cette structure sont les suivants :

- Promouvoir l'excellence scientifique ;
- Favoriser l'éducation et l'expérimentation ;
- Créer un parcours, un ensemble cohérent dédié aux sciences et à la culture en valorisant et en s'appuyant sur un réseau d'acteurs ;
- Promouvoir la dimension sociale et l'insertion dans le quartier (mise en réseaux avec les équipements et structure du quartier avec la participation des associations) ;

- Mettre en place une réelle politique sociale de proximité avec la population environnante (familles, enfants, séniors) ;
- Devenir une référence régionale en matière de diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle de la Recherche et de l'innovation des savoirs insulaires.

Article 2, Compétences des parties :

- La Collectivité de Corse :

Dans un premier temps, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche décentralise notamment aux régions les compétences de culture scientifique, technique et industrielle.

Les orientations stratégiques en matière de culture scientifique sont définies dans la convention-cadre quadripartite CSTI 2023-2027 qui vise à favoriser un dialogue « science avec et pour la société » et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

L'objectif est ainsi d'impulser une dynamique territoriale cohérente et harmonieuse en matière de diffusion des savoirs auprès d'un large public et en faveur d'un resserrement du dialogue entre la science, la recherche et la société. Il s'agit de définir les modalités d'une ambition commune et d'une culture scientifique partagée, en menant une réflexion stratégique collective s'appuyant sur la mise en œuvre de projets partenariaux.

- La ville de Bastia :

Les compétences des communes sont identiques quelle que soit leur taille. Elles ont une vocation générale instituée par **la loi du 5 avril 1884** : « *Le Conseil Municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune* ». On peut ainsi distinguer :

- **L'action sociale** : gestion de crèches, haltes garderies, foyers de personnes âgées (résidence de personnes âgées) ...
- **La formation et l'enseignement** : construction et entretien des écoles maternelles et primaires, gestion des agents techniques, ouvriers et de services des écoles...
- **La culture, la vie sociale, la jeunesse, les loisirs** : création et gestion de bibliothèques communales, gestion des musées, salles de spectacles, manifestations culturelles, gestion d'équipements sportifs et de loisirs et gestion des centres de loisirs (...), mais aussi l'aménagement du territoire, les infrastructures et transports, l'environnement, les grands équipements, le logement et l'habitat, la vie économique ou encore la sécurité.

Article 3, Engagement des partenaires :

Le coût total estimé éligible de ce projet sous l'intitulé « Activité et programmation pédagogique de A Casa di e Scienze sur la période 2026-2028 », est de **1 300 600€** (un million trois cent mille six cents euros), conformément au budget prévisionnel détaillé dans l'annexe 1 jointe à la présente convention.

La ville de Bastia, justifiera directement auprès du service instructeur un montant total de **1 300 600€**.

- La Collectivité de Corse s'engage à :

La Collectivité de Corse contribue financièrement à la réalisation du projet pour un montant total de **450 000€** (quatre cent cinquante mille euros), équivalant à **34,6%** du montant total estimé des coûts éligibles.

La subvention est imputée sur les crédits programme suivants :

Exercice d'origine : BP 2025

Chapitre : 932

Fonction : 23

Article : 657348

Programme : 4119 – « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement

Les différentes modalités de versement et de justification sont précisées dans l'annexe 2 jointe au présent avenant.

- La Ville de Bastia s'engage à :

La Ville de Bastia contribue financièrement à la réalisation du projet pour un montant de **832 600€** (Huit cent trente-deux mille six cents euros) équivalent à **64%** du montant total estimé des coûts éligibles.

Elle s'engage également à :

- Accueillir gratuitement des classes des établissements scolaires de Corse, dans le cadre de visites et d'ateliers scientifiques gérés par l'Académie de Corse.
- Réaliser une programmation d'animations et d'événements scientifiques au profit de tous les publics ;
- Participer aux événements régionaux de CST2I ;
- Proposer des actions partenariales avec les structures de Recherche et de CSTI du Territoire ;
- Proposer des collaborations et actions avec des acteurs européens de la CSTI.

Des contributions financières sont également apportées par les recettes liées aux entrées pour un montant prévisionnel de 18 000€ (dix-huit mille euros) équivalent à **1,4%** du montant total estimé des coûts éligibles.

Article 4, Le Comité de pilotage :

Ainsi, afin d'assurer d'une part une gouvernance efficace sur la base d'objectifs partagés, et d'autre part un suivi « technico-administratif », un comité de pilotage sera constitué. Il sera composé par des représentants des deux institutions et présidé par le Maire de la ville de Bastia ou son représentant. D'autres structures pourront y être associées en fonction des besoins.

Ce comité de pilotage, qui devra permettre tant le dialogue stratégique et scientifique que le dialogue de gestion permettra également, à échéance régulière, de faire un état des lieux sur l'avancement des programmes ainsi que sur l'utilisation du financement alloué par la Collectivité de Corse et les moyens mis en œuvre par les autres partenaires.

Ce comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an ou davantage en fonction des priorités.

Le comité de pilotage veillera à la bonne exécution de la présente convention et étudiera, en tant que de besoin, les moyens susceptibles d'améliorer le dispositif afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Assurer le pilotage et le suivi de cette convention d'objectifs et de moyens.
- Veiller à la cohérence globale du projet et valider les décisions relatives à sa conduite.
- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation des actions réalisées en termes qualitatif et quantitatif.
- Echanger sur la stratégie de développement d'A casa di e Scenze.
- Etre force de proposition concernant les actions à développer au sein d'A casa di e Scenze.

Le comité de pilotage devra diffuser à tous les signataires de la convention d'objectifs et de moyens l'information sur le suivi et l'évaluation de la présente convention d'application.

Article 5, Prise d'effet, durée et modification :

La présente convention prend effet à compter de la signature par les parties et est ainsi conclue jusqu'au 31 décembre 2028.

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par chaque signataire, et après avis du comité de pilotage, de suivi et d'évaluation ainsi que du Conseil exécutif de Corse.

La demande de modification de la présente convention doit être réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, la Collectivité de Corse peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'absence de réponse dans ce délai vaut rejet de la demande.

Article 6, Période d'éligibilité et justification des dépenses :

Les dépenses sont éligibles si elles sont encourues par le bénéficiaire et acquittées à compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2028.

Le délai supplémentaire de six mois, soit le 30 juin 2029, permet au bénéficiaire de justifier des dépenses liées à l'opération, mais également de présenter toutes les pièces nécessaires au solde du dossier.

Article 7, L'évaluation à mi-parcours :

La ville de Bastia s'engage à fournir au service de la diffusion de la culture scientifique, durant la période considérée un bilan d'ensemble intermédiaire, qualitatif et quantitatif, de mise en œuvre du projet, objet de la présente convention.
Ce bilan sera présenté au comité de pilotage.

Ainsi la Collectivité de Corse et les différents partenaires procéderont conjointement à l'évaluation à mi-parcours des conditions de réalisation du dispositif.

Article 8, L'évaluation en fin de dispositif :

Le bénéficiaire s'engage également à fournir au service de la diffusion de la culture scientifique, au maximum six mois après le terme de la présente convention, c'est-à-dire au 30 juin 2029, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de mise en œuvre du présent dispositif. Ce bilan sera présenté au comité technique de suivi, d'évaluation et de pilotage. Ainsi la Collectivité de Corse et les différents partenaires procèderont conjointement à l'évaluation des conditions de réalisation en fin de dispositif.

Article 9, Caducité :

La présente convention pourra être déclarée caduque si, à l'expiration d'un délai de vingt-quatre mois, à compter de la signature, elle n'a reçu aucun début d'exécution matérialisé par un premier versement. A l'expiration de ce délai, la convention d'engagement et l'inscription budgétaire pourront faire l'objet d'une annulation.

Il pourra être également procédé à l'annulation de tout reliquat de subvention pour toute opération ayant reçu un début d'exécution et dont le dernier mandatement remonte à plus de dix-huit mois.

Article 10, Le contrôle :

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration.

La ville de Bastia s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre du contrôle.

Article 11, Communication :

La ville de Bastia s'engage à faire systématiquement part du soutien financier de la Collectivité de Corse et de ses partenaires auprès du public concerné, dans toute communication qu'elle serait amenée à réaliser (y compris par voie de presse et des médias), ainsi que dans toute interview ou reportage qu'elles seraient conduites à accorder.

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux,

BASTIA, le

AIACCIU, le

Le Maire de Bastia

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Pierre SAVELLI

Gilles SIMEONI

ANNEXE 1_BUDGET PREVISIONNEL :

« A CASA DI E SCENZE DI BASTIA »

BUDGET PREVISIONNEL 1^{er} janvier 2026 – 31 décembre 2028

Pour la bonne réalisation de ce projet, d'une durée de **36 mois**, la ville de BASTIA a un besoin financier à hauteur de **450 000€** tel que précisé dans le tableau financier suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
2026				
Fonctionnement/Investissement	207 300,00 €	Aides publiques demandées	450 000 €	34,6%
RH	230 300,00 €	Cité éducative (moyenne sur trois années)	21 000,00 €	Non inclus dans le calcul
2027				
Fonctionnement/Investissement	193 500,00 €	Part du bénéficiaire	832 600,00 €	64%
RH	235 000,00 €	Recettes entrées	18 000,00 €	1,4%
2028				
Fonctionnement/Investissement	194 500,00 €	Contribution RECTORAT DE CORSE (1/2 poste par an = 50 000€)	150 000,00 €	Non inclus dans le calcul
RH	240 000,00 €			
TOTAL Dépenses	1 300 600 €	TOTAL Ressources	1 300 600 €	100%

Compléments d'information :

Fonctionnement : animations, conférences, expositions, petit matériel, etc.

Equipement

RH : Directeur, médiateur, entretien, agent d'accueil en emploi aidé, agents de la Ville de Bastia qui y seront affectés de manière significative au fonctionnement et aux activités d'A Casa di e Scenze.

Concernant la ville de Bastia, elle devra justifier directement auprès du service instructeur un montant total de 1 300 600€.

ANNEXE 2_MODALITES DE VERSEMENT ET DE JUSTIFICATION RELATIVES DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE DE LA CDC :

Soutenir financièrement l'activité et la programmation pédagogique de « A Casa di e Scenze » sur la période 2026-2028 selon les modalités suivantes :

Condition de détermination du coût du dispositif et de la contribution financière :

Le coût total estimé éligible de ce projet sous l'intitulé « **A Casa di e Scenze di Bastia** » est de **1 300 600€**.

Le budget prévisionnel est détaillé dans l'annexe financière (cf. annexe 1) jointe à la présente convention.

La Collectivité de Corse contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de **450 000€** équivalent à **34,6%** du montant total éligible.

La subvention est imputée sur les crédits programme suivants :

Exercice d'origine : **BP 2025**

Chapitre : **932**

Fonction : **23**

Article : **657348**

Programme : **Programme 4119 – « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement**

Modalités de versement de la contribution financière :

La Collectivité de Corse verse 67 500€ (soixante-sept mille cinq cents euros), soit 15%, à la signature de la présente convention.

Les acomptes suivants et le solde seront versés :

- Au prorata des dépenses réalisées et après reconstitution du premier acompte, sur présentation d'un rapport intermédiaire d'exécution, accompagné d'un état récapitulatif intermédiaire des dépenses réalisées et payées, assorti des justificatifs de paiement, et pour le solde d'un état récapitulatif final (cf. modèle annexé à la présente convention),
- Après les vérifications réalisées par les services de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de Trésorerie CAP Corse selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à :

A l'ordre de	TRESORERIE CAP CORSE
IBAN	FR 22 3000 1001 74D2 0400 0000 081
BIC	BDFEFRPPCCT

Numéro SIRET : 21200033500019

Période d'éligibilité et modalités de justification des dépenses :

➤ Éligibilité des dépenses :

Les dépenses sont éligibles si elles sont encourues par le bénéficiaire et acquittées à compter du 01 janvier 2026 (date de début du projet) et jusqu'au 31 décembre 2028 (date de fin du projet).

Dans le cadre de ce dispositif, qui prend fin au 31 décembre 2028, les justificatifs qui en découlent pourront être transmis jusqu'au 30 juin 2029 dernier délai.

Le service de la diffusion de la culture scientifique de la Collectivité de Corse devra être en mesure de contrôler notamment la réalisation effective des dépenses et leur lien avec l'opération, ou encore la date et le montant de leur acquittement conformément au budget prévisionnel annexé à la présente convention.

➤ Modalités de justification des dépenses :

Conformément aux modalités de versement de la contribution financière, la ville de Bastia sera tenue de produire des rapports intermédiaires ainsi qu'un rapport final et des justificatifs de dépenses.

Ces différents éléments sont à détailler comme suit :

➤ Rapports intermédiaires d'exécution et rapport final :

- Descriptif du projet,
- Objectif(s) poursuivi(s),
- Coût total,
- Plan de financement,
- Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution.
- Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant les dates, événements importants et autres faits marquants de la période écoulée.

➤ Des éléments de justification « physique » et financière » :

- Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
- Dates, événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- Etat récapitulatif intermédiaire ou final des dépenses acquittées, certifié par le comptable public,
- Contrats de travail, factures et autres justificatifs de paiement portés sur l'état récapitulatif des dépenses.

Le bénéficiaire devra présenter également un bilan argumenté.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention.

La ville de Bastia devra :

- Fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice le compte financier agrégé ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

En cas de réalisation incomplète ou non-conforme dans les délais impartis, le bénéficiaire doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé réception. La Collectivité de Corse peut émettre à l'encontre de la ville de Bastia un titre de recette d'un montant égal à celui de la subvention demandée, ou à celui du trop-perçu, après examen des justificatifs présentés et après avoir entendu préalablement ses représentants.

La Collectivité de Corse en informera la ville de Bastia par lettre recommandée avec accusé réception.

ANNEXE 4_RAPPORT INTERMEDIAIRE D'EXECUTION :



**DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DES INFRASTRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
SERVICE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE**

RAPPORT INTERMEDIAIRE D'EXECUTION DU PROJET

Date du rapport :

INTITULE DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DELIBERATION :

N° ARRETE / CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette demande est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Collectivité de Corse
Direction de l'Education de l'Enseignement et de la Recherche
Service Diffusion de la culture scientifique
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1

SOMMAIRE

- 1) Descriptif du projet
- 2) Objectif(s) poursuivi(s)
- 3) Coût total
- 4) Plan de financement (CTC-Autofinancement-Autres)
- 5) Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution
- 6) Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
 - les dates,
 - les événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- 7) Etat récapitulatif intermédiaire des dépenses acquittées (voir tableau ci-après)
- 8) Factures et autres justificatifs de paiement

Cachet, dates, nom, prénom et signatures
Responsable du projet (nom prénom tel fax e-mail)

ETAT RECAPITULATIF INTERMEDIAIRE DES DEPENSES REALISEES ET PAYEES

Intitulé de la dépense par postes (identifiés dans la convention)	Factures					Référence du document de confirmation du paiement (1)	Date du paiement
	Fournisseur ou prestataire de service	N° de facture	Date de facture	Montant HT	Montant TTC		
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Total							

(1) Documents éventuels justifiant le paiement (mandat, ordre de paiement ou reçu d'acquittement)

J'atteste sur l'honneur l'authenticité des informations mentionnées sur ce document.

Fait à.....le.....

Signature et cachet*

* de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes pour les entreprises privés (ou du trésorier pour les associations), du comptable public pour les maîtres d'ouvrage publics.



**DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DES INFRASTRUCTURES
D'ENSEIGNEMENT
Service de la diffusion de la culture scientifique**

RAPPORT FINAL D'EXECUTION DU PROJET

Date du rapport :

INTITULE DU PROJET :

PORTEUR DE PROJET :

DELIBERATION :

N° ARRETE / CONVENTION :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans le présent rapport et certifie que les dépenses présentées se rapportent à l'opération subventionnée.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du maître d'ouvrage

Cette demande est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Collectivité de Corse
Direction de l'Education, de l'Enseignement et de la Recherche
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

SOMMAIRE

- 1) Descriptif du projet
- 2) Objectif(s) poursuivi(s)
- 3) Coût total
- 4) Plan de financement (CTC-Autofinancement-Autres)
- 5) Dates de commencement d'exécution et de fin d'exécution
- 6) Descriptif de l'état d'avancement du projet, en rappelant :
 - les dates,
 - les événements importants et autres faits marquants de la période écoulée,
- 7) Etat récapitulatif intermédiaire des dépenses acquittées (voir tableau ci-après)
- 8) Factures et autres justificatifs de paiement

Cachet, dates, nom, prénom et signatures
Responsable du projet (nom prénom tel fax e-mail)

ETAT RECAPITULATIF FINAL DES DEPENSES REALISEES ET PAYEES

Intitulé de la dépense par postes (identifiés dans la convention)	Factures					Référence du document de confirmation du paiement (1)	Date du paiement
	Fournisseur ou prestataire de service	N° de facture	Date de facture	Montant HT	Montant TTC		
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Poste de dépenses							
Total							

(1) Documents éventuels justifiant le paiement (mandat, ordre de paiement ou reçu d'acquittement)

J'atteste sur l'honneur l'authenticité des informations mentionnées sur ce document.

Fait à.....le.....

Signature et cachet*

* de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes pour les entreprises privés (ou du trésorier pour les associations), du comptable public pour les maîtres d'ouvrage publics.

BUDGET PREVISIONNEL MODIFIE - CASA DI E SCENZE 2026-2028							
POSTES DE DEPENSES	Commentaires	ANNEE 2026		ANNEE 2027		ANNEE 2028	
		ANNEE N	RECETTE	ANNEE N+1	RECETTE	ANNEE N+2	RECETTE
604 - Achats d'études et prestations de services ex : ateliers, animations		59 100 €		50 000 €		51 000 €	
605 - Achats de matériel, équipements et travaux ex : multiprises, enrouleur, sol synthét, petit métriel technique		300 €		300 €		300 €	
6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie) ex : fluides (eau, électricité...)		4 000 €		4 000 €		4 000 €	
6068 - Autres matières et fournitures ex : fourniture de bureau, papier, stylos...		1 200 €		1 200 €		1 200 €	
611 - Sous-traitance générale ex : réalisation de petits travaux, jardinage, aménagement technique salles, location et scénographie exposition		48 500 €		48 000 €		48 000 €	
6182 - Documentation générale et technique ex : abonnements magazines, achats ouvrages		200 €		200 €		200 €	
6185 - Frais de colloques, séminaires, conférences ex : conférenciers, séminaires		3 000 €		3 000 €		3 000 €	
6237 - Publications ex : plaquette de présention, flyers		10 000 €		10 000 €		10 000 €	
625 - Déplacements, missions et réceptions ex : participation au congrès spécialisés, réunion de partenaires...		1 500 €		1 500 €		1 500 €	
6281 - Concours divers (cotisations) ex : AMCSTI		300 €		300 €		300 €	
6288 - Autres ex : expositions, et matériel péda et scient		75 000 €		70 000 €		70 000 €	
7472 - REGION (CDC) : Fonctionnement (hors RH)			150 000 €		150 000 €		150 000 €
7473 - CITE EDUCATIVE							
7474 - MAIRIE DE BASTIA			281 600 €		272 500 €		278 500 €
641 - Rémunération du personnel		230 300 €		235 000 €		240 000 €	
Directeur, Directrice Adjointe, Médiateur, Accueil							
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels, ex : achat de logiciels		4 200 €		5 000,00 €		5 000,00 €	
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement			6 000,00 €		6 000,00 €		6 000,00 €
ex : Entrées							
TOTAL CHARGES		437 600 €	437 600 €	428 500 €	428 500 €	434 500 €	434 500 €
Part CDC (sans la RH)		34%	150 000 €	35%	150 000 €	35%	150 000 €

VOLUME GLOBAL SUR 3 ANS	1 300 600 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ELIGIBLES (HORS RH)	595 300 €
PART DE LA COLLECTIVITE SUR 3 ANS	450 000 €

34,60%

[illegible]